

L'honorable M. *Dorion*, représentant du district électoral de *Napierville* se lève de son siège et lit certains documents et les dépose sur la table de la Chambre, ces documents sont marqués, 1, 2 et 3.

Sur motion de M. *Dorion* (*Napierville*), secondée par M. *Pâquet*,  
Ordonné, Que les dits documents soient maintenant lus par le Greffier de la Chambre.  
Et les dits documents sont lus comme suit :

## 1.

Je, soussigné, certifie que c'est le sept de juillet dernier, qu'a eu lieu à la porte de l'Eglise de *Chicoutimi* l'assemblée dont j'ai parlé dans le certificat que j'ai donné conjointement avec *Onésime Tremblay* et *Godfroi Boily* relativement à la lettre de l'hon. *H. Langevin* lue à la dite assemblée par l'hon. *D. E. Price*, laquelle lettre comportait qu'il n'y aurait pas de quai à *Chicoutimi*, si un candidat de l'opposition était élu.

BENJAMIN BRASSARD,  
Ancien conseiller pour *Chicoutimi*.

*Chicoutimi*, 4 mai 1873.

Je confirme en tous points le présent certificat.

Sa  
ONÉSIME X TREMBLAY,  
Marque

Marguillier pour la paroisse de *Chicoutimi*.]

*Chicoutimi*, 4 mai 1873.

Témoin,

J. GAGNÉ, Notaire.

## 2

Nous, soussignés, résidant dans le village de *Chicoutimi*, certifions, par le présent, qu'il est le sept de juillet dernier (1872) qu'a eu lieu, à la porte de l'église de *Chicoutimi*, l'assemblée publique à laquelle assistaient M. *P. A. Tremblay*, M. *P.*, et l'hon. *David Edward Price* qui, tous deux, alors et là, adressèrent la parole aux électeurs au sujet des élections générales dont il était alors question, et que c'est la seule fois, l'été dernier, que les dits *P. E. Tremblay* et *D. E. Price*, ont ainsi rencontré ensemble les électeurs à la porte de la dite église, et leur ont adressé tous deux la parole.

MELCHIADE CLAVEAU,  
PIERRE EUGÈNE GUAY,  
ALFRED CLAVEAU.

## 3.

J'étais présent à l'assemblée qui a eu lieu dans le mois de juillet dernier à la porte de l'église de *Chicoutimi* et dans laquelle M. *P. A. Tremblay*, M. *P.*, et l'hon. *D. E. Price* adressèrent tous deux la parole aux électeurs de *Chicoutimi*, et je certifie par le présent que je n'ai, ni dans cette assemblée, ni dans aucune autre assemblée prononcé les paroles suivantes, que m'attribue l'hon. *D. E. Price* dans sa lettre en date du 14 novembre 1872 à l'hon. *Hector Langevin*, (laquelle lettre est publiée dans les journaux,) savoir :

“ Je lui ai demandé, (parlant de *P. A. Tremblay*, M. *P.*) de m'envoyer un quart de farine de *Québec* pour m'aider à passer l'hiver, et il m'a répondu que si je voulais soigner sa vache durant l'hiver il me l'enverrait. ” ni aucune autre parole dans ce sens.

*Chicoutimi*, 1er mai 1872.

DORILAS TREMBLAY.